COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 24.05.2018

Présents: Mme PLATEL, MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), GUICHETEAU Didier, HOUIN Laurent (CD), VERITE Max (Stg).

Absents: HOUZE Michel

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

SENIORS

D3A du 13/05/18
19390070 LIMAY ALJ 2 / BREVAL-LONGNES 1
Courrier de M l'arbitre DYF. Remerciements.
Dossier transmis à la CDA.

D5A du 06/05/18
19390595 GUITRANCOURT ASF 1 / EPONE USBS 2
Courrier d'**EPONE** nous signalant des dysfonctionnements concernant la non utilisation de la tablette de l'absence de feuille de match papier avant la rencontre.
Les deux clubs ayant accepté le déroulement de la rencontre à la demande de l'arbitre DYF.
Bien que cette pratique ne soit pas règlementaire la Cion dit résultat acquis sur le terrain.
Dossier transmis à la CDA.

U15

D3A du 17/03/18
19396342 ROSNY SUR SEINE CSM 2 / POISSY AS 3
Courrier de **POISSY**.
En complément des réponses la Cion vous informe que l'article 41.4 du RS du DYF stipule :
« Le joueur ne peut être aligné avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ».

AUDITION

U17

D2A du 13/05/18
19395122 LES MUREAUX OFC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 1
Lecture du courrier de **MAISONS LAFFITTE** nous indiquant un dysfonctionnement sur la rédaction sur la FMI ainsi que de la rédaction de la feuille de match papier.

Audition de :

M. BINTCHA NJIKA Brice arbitre DYF absent excusé.
M. SAIDALI Houlais arbitre DYF présent
M. PILLEMONT Stéphane, représentant Mr SAIDALI arbitre de Montigny

LES MUREAUX :
M. JOCHEL Jessy licence 2378037315 Dirigeant présent.

MAISONS LAFFITTE :
M. MOURIN Matthieu licence 2330009912 Dirigeant présent
M. KAOUACHI Fouad licence 2318050511 Dirigeant présent

La Cion met le dossier en délibéré.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES

CDM

D1U du 08/05/18
19391298 TUGAS FC 5 / LA VERRIERE FC 5
Réclamation de **LA VERRIERE** concernant le déplacement de la rencontre du stade de **TOBROUK** au stade **GARGARINE.**

La Cion demande un rapport circonstancié au club de **TUGAS** sur les raisons du changement d'adresse et pourquoi le **DYF** n'a-t-il pas été informé, pour le 07 Juin 2018 avant 12h.

Par ailleurs la Cion demande un rapport circonstancié au club de **LA VERRIERE** par quel moyen ont-ils été prévenus du changement et à quelle heure, pour le 07 Juin 2018 avant 12h.

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

FEUCHEROLLES USA

Tournois du Samedi 16 Juin 2018

- U13 Trophée des Yvelinois à ST GERMAIN EN LAYE.
- U15 Trophée Jeunes Boucle de Seine à YAINVILLE.